

■ TRANSMETTRE UNE DEMANDE HÉBERGEMENT/LOGEMENT AU SIAO 93

INFORMATIONS GÉNÉRALES

La demande d'hébergement ou de logement adressée au SIAO reflète les besoins du ménage. La transmission d'une demande pour l'ensemble des personnes qui ont besoin d'une orientation est indispensable.

L'évaluation sociale, appelée « évaluation sociale approfondie » dans le SI-SIAO, associée à cette demande est le point d'entrée des dispositifs d'hébergement pérenne et de logement : elle doit être remplie par un professionnel de l'accompagnement social, en face à face avec le ménage, et doit indiquer l'ensemble des éléments nécessaires. Seule une demande complète pourra être traitée, à défaut de complétude ou de non-conformité au RGPD, elle sera renvoyée au prescripteur.

Elle doit être remplie en recueillant l'accord de la personne sur les éléments transmis et sur les préconisations d'orientation indiquées.

Cette évaluation est le reflet de la situation à un moment donné du parcours du ménage et doit être actualisée en fonction de l'évolution de la situation.

1 LES PUBLICS CIBLES DES DISPOSITIFS D'HÉBERGEMENT/LOGEMENT RÉGULÉS PAR LE SIAO 93

Le SIAO 93 régule les places appartenant au dispositif Accueil, Hébergement, Insertion (AHI). À ce titre, le SIAO 93 étudie les demandes de l'ensemble des publics « sans domicile ou éprouvant des difficultés particulières, en raison de l'inadaptation de leurs ressources ou de leurs conditions d'existence » (L345-2-4 du CASF), que ces difficultés soient sociales, médicales et/ou psychiques.

Néanmoins, les dispositifs répondant aux besoins des types de publics suivants ne sont pas régulés par le SIAO :

- Mineurs isolés ;
- Publics vieillissants présentant une perte d'autonomie liée à leur âge ;
- Publics porteurs de handicap sans autonomie sollicitant la Maison départementale pour les personnes handicapées (MDPH), ou des orientations de type maison d'ac-

En Seine-Saint-Denis, une évaluation sociale est considérée comme active pendant 4 mois, délai à l'issue duquel les éléments renseignés sont considérés comme caduques.

cueil spécialisée (MAS) ou foyer d'accueil médicalisé (FAM) ;

- Publics nécessitant une prise en charge médicale et uniquement médicale.

Pour cette raison, le SIAO 93 n'apportera pas de réponse positive aux demandes concernant ces publics. Il tentera, dans la mesure du possible, d'orienter le prescripteur vers le circuit adapté.

Ce document a vocation à présenter les dispositifs régulés par le SIAO 93. La pertinence d'une orientation vers le SIAO 93 est donc à évaluer au regard de l'adaptabilité des dispositifs présentés ici pour les publics accompagnés.

Ancrages des ménages et priorités d'orientation

Les SIAO sont organisés distinctement dans chaque département. Des pratiques peuvent varier d'un territoire à l'autre selon les règles fixées par chaque gestionnaire, par les services déconcentrés de l'État, et selon la tension connue dans le département.

Le SIAO 93 considérera des orientations pour l'ensemble des demandes des ménages ayant un ancrage en Seine-Saint-Denis. Sont considérés comme ayant un ancrage sur le département :

- pour les demandes d'hébergement, tous les ménages faisant une demande SI-SIAO pour une prise en charge en Seine-Saint-Denis ;
- pour les demandes de logement, tous les ménages faisant une demande SI-SIAO pour une prise en charge en Seine-Saint-Denis. À noter toutefois que dans le cadre du dispositif Solibail, les ménages ne pouvant justifier que de ressources provenant d'allocation(s) et/ou de prestation(s) sociale(s) et familiale(s) d'un autre territoire ne pourront pas se voir proposer d'orientation vers un dispositif de logement accompagné/adapté à défaut d'épargne suffisante.

Le SIAO 93 a pour mission de traiter l'ensemble des demandes (article 30 de la loi no 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, dite loi ALUR). Cependant, le nombre de demandes adressées au SIAO 93 chaque année est supérieur au nombre de places mises à disposition. Cet écart est par ailleurs variable en fonction des dispositifs concernés. Le SIAO 93 peut ainsi être amené à mettre en place un système de priorisation dans le traitement des demandes et dans la réalisation d'orientation. Les prescriptions émanant de l'État peuvent par ailleurs imposer au SIAO 93 le traitement en priorité de demandes pour des publics spécifiques, de façon temporaire ou permanente.

2 LA DEMANDE SUR LE SI-SIAO : LE RAPPORT SOCIAL

Le rapport social compile les 3 premiers onglets de la fiche ménage du SI-SIAO, ainsi que l'évaluation approfondie

Les attentes du SIAO 93

Les informations renseignées dans la demande permettent de préconiser la solution la plus adaptée aux besoins de la personne ou du ménage. Ainsi, l'ensemble des champs obligatoires doivent être remplis pour permettre un traitement adapté de la demande.

La méthode

- Le SIAO 93 rappelle l'importance de recueillir l'accord des ménages concernant la communication des éléments inscrits dans le rapport social. Le SIAO 93 encourage par ailleurs dans la mesure du possible la participation du ménage à sa rédaction. Les espaces « projet résidentiel » et « projet d'accompagnement » sur le SI-SIAO sont des espaces dédiés à l'application de ce principe.
- La rédaction d'une demande en face à face avec le ménage permet de s'assurer de l'accord de la personne sur les éléments indiqués et sur les préconisations d'orientation. Cela permet également de s'assurer de la validité des documents administratifs présentés par le ménage.

L'évaluation approfondie ou la note sociale

Le rapport social (ou note sociale) permet de centraliser l'ensemble des éléments relatifs au parcours de la personne, à son autonomie, au degré d'accompagnement dont elle a besoin.

Le contenu

- La note sociale doit privilégier des éléments factuels ou tout autre élément jugé pertinent.
- La note sociale soutenant une demande d'orientation vers un dispositif d'hébergement doit privilégier la description du besoin d'accompagnement du ménage, en précisant la ou les thématiques concernées.
- La note sociale soutenant une demande d'orientation en dispositif logement doit privilégier, le cas échéant, la description du besoin d'accompagnement du ménage en matière financière et budgétaire ou en matière de démarches d'accès au logement social pérenne (voir le détail plus bas).
- Quel que soit le dispositif visé, la note sociale doit informer sur les besoins spécifiques éventuels du ménage en termes d'ancrage ou d'habitat (accessibilité du logement, aménagement du logement, emplacement du logement...).
- Le souhait d'un changement de territoire, que ce soit en Île-de-France ou dans une autre région de France, doit être explicite.

Les éléments attendus : la note sociale

- **La situation actuelle** du ménage doit être correctement explicitée et présentée de manière claire et concise.
 - Précisez les liens qu'entretiennent les membres d'un ménage entre eux, les enfants sous placement, au pays, les droits de visite, la garde partagée, la situation vis-à-vis du regroupement familial, etc.
- **Les vulnérabilités particulières** doivent expliquer le danger pour la personne (danger de rue, fin de prise en charge imminente, situation de vulnérabilité particulière, etc.).
- **Le parcours** du ménage, renseigné uniquement si celui-ci apporte un éclairage quant à ses besoins actuels (priorisation, besoins d'accompagnement spécifiques, lieux à éviter ou au contraire à privilégier, etc.).
- **Le(s) besoin(s) d'accompagnement**, le cas échéant. Ajoutez si le ménage est déjà accompagné, si cet accompagnement peut se poursuivre en cas de mobilité géographique, etc.
 - Précisez les domaines dans lesquels le ménage a besoin d'être accompagné (ex. : accès au soin, maintien du soin, parentalité, gestion du budget, accès à l'emploi, résorption de dettes, etc.).
- **Le rapport au collectif**. Attention, les solutions proposées pour les personnes isolées en centre d'hébergement sont très majoritairement en chambre partagée.
- **L'autonomie**, la capacité du ménage à être dans un logement et les risques en cas d'orientation vers un logement autonome. Les ressources du ménage, si ces dernières sont suffisantes pour subvenir aux besoins du ménage, etc.
- **La mobilité** doit indiquer si la personne a des problématiques de santé impactant sa mobilité, ses besoins en termes d'accessibilité et/ou d'adaptation du logement, etc.
- **L'ancrage**. Bien sanctionner s'il y a une mise en sécurité, des soins qui nécessitent de rester sur un territoire donné, une spécificité en termes de prise en charge d'un

handicap, d'une scolarisation spécifique, etc. Si emploi et/ou formation, indiquez le lieu, la fréquence, le type de contrat et le cas échéant les moyens de garde. Dans le cas contraire, précisez s'il y a des démarches engagées en ce sens.

- **La situation administrative** doit être dûment explicitée : durée de validité des documents administratifs relatifs au droit de séjour (CNI, titre de séjour, de résidents, etc.) de l'ensemble des adultes composant le ménage. À défaut de régularisation, préciser les perspectives et le travail déjà engagé en vue de l'obtention d'un titre, et ce, pour l'ensemble des adultes du ménage.

Un gestionnaire doit pouvoir lire et comprendre immédiatement la situation du ménage et savoir si la candidature proposée correspond au projet qui encadre les activités de sa structure, à ses capacités d'accompagnement et/ou si le ménage est suffisamment autonome au regard du type de logement/hébergement proposé. Les autres prescripteurs doivent également pouvoir se saisir d'une situation et la comprendre simplement en lisant le rapport social.

Confidentialité

- **La note sociale transmise par un prescripteur par le biais du SI-SIAO est accessible par les professionnels du SIAO, par l'ensemble des professionnels ayant formulé une demande d'orientation pour le même ménage, par un futur professionnel qui reprendra le suivi de ce même ménage. Elle est également susceptible d'être lue par un gestionnaire/opérateur/bailleur, soit lors d'une orientation par le SI-SIAO, soit parce qu'elle est intégrée par le prescripteur ou le ménage à la demande de logement social.**

Elle ne doit contenir que les éléments nécessaires à l'orientation du ménage dans le dispositif adapté.

DONNÉES CONCERNANT LA SANTÉ DES MÉNAGES

Les informations relatives à l'état de santé des ménages n'ont pas vocation à être mentionnées dans la note sociale. Seuls les éventuels impacts sur la proposition d'orientation sont nécessaires : lieu et fréquence du suivi médical, aménagement spécifique du bâtiment...

La situation administrative du ménage est nécessaire au SIAO 93 pour traiter au mieux la demande et nécessite l'accord préalable du ménage. Si la personne dispose du statut de « bénéficiaire de la protection internationale » ou de « demandeur d'asile » et que celle-ci est accueillie au sein du dispositif hôtelier ou dans une structure d'hébergement, le prescripteur doit l'informer de la possibilité d'une transmission de cette information auprès des services de l'OFII (Instruction interministérielle No DGCS/SD1A/DGEF/2019/143 du 4 juillet 2019 relative à la coopération entre les Services intégrés d'accueil et d'orientation (SIAO) et l'Office français de l'immigration et de l'intégration (OFII)).



BESOIN DANS L'ÉVALUATION SI-SIAO PAR DISPOSITIF

Éléments de la note sociale	Hébergement	Logement intermédiaire	Solibail	RS-ASLL	Relogement/Syplo	DÉTAILS À EXCLURE DE LA NOTE SOCIALE Ces éléments n'ont pas à apparaître dans les évaluations sociales
Besoin d'accompagnement <i>Existe-t-il un besoin d'accompagnement dans un ou plusieurs des domaines suivants ? Pour chaque domaine, préciser si un accompagnement est 1) déjà en place ; 2) sollicité (si oui, quelle mesure) ; 3) non nécessaire ; 4) repéré par l'intervenant-e social-e, mais non souhaité par le ménage.</i>						
• Budgétaires Exemple : Mesures de tutelle ou de curatelle (et identité du tuteur/curateur), MASP.	✓	✓	✓	✓	✓	Les raisons qui expliquent/justifient la mesure.
• Démarches administratives (la personne sait faire des démarches de façon autonome avec l'aide d'une personne-ressource dans son entourage), construire et maintenir à jour une DLS.	✓	✓	✓	✓		
• Parentalité.	✓		✓	✓		
• Traumas et violences.	✓	✓				Détails sur les éléments considérés comme réglés par le ménage.
• Démarches d'insertion professionnelle.	✓	✓				
• Démarches d'insertion sociale.	✓	✓	✓	✓		
• Maîtrise de la langue.			✓	✓		
• Gestes de la vie quotidienne (si la personne a besoin d'une aide-ménagère, d'une aide à la toilette, et/ou d'un portage de repas, merci d'attester de l'engagement par vos soins de ces démarches vers les services concernés du futur lieu d'habitation).	✓	✓		✓		
• Besoin d'un passage d'un-e professionnel-le externe dans la structure d'accueil (fréquence, horaires, etc.).	✓	✓	✓	✓		Nom de la pathologie, nom du traitement (médicament, acte médical).
• Rendez-vous réguliers à l'extérieur de la structure d'accueil (ex. : santé).	✓	✓	✓	✓		Nom de la pathologie, nom du traitement (médicament, acte médical).
• Accompagnement social déjà en place ou déjà sollicité – préciser les mesures (ex. : AVDL, ASLL ou autre à préciser).	✓	✓			✓	

Éléments de la note sociale	Hébergement	Logement intermédiaire	Solibail	RS-ASLL	Relogement/Syplo	DÉTAILS À EXCLURE DE LA NOTE SOCIALE Ces éléments n'ont pas à apparaître dans les évaluations sociales
Niveau d'adhésion à l'accompagnement. ·				✓	✓	
Situation du ménage <i>Uniquement les éléments de la vie du ménage qui peuvent expliquer comment la situation actuelle est advenue, ou bien des expériences qui peuvent indiquer des orientations à éviter, ou des dispositions particulières à considérer.</i>						
· Situation présente au regard du logement (si dettes, expliquer le contexte et le plan d'apurement ; indiquer si participation financière à l'hébergement ; niveau d'adaptabilité dans le lieu d'accueil actuel ; raisons de rupture du parcours, si procédure d'expulsion en cours, quelle étape ? Bail déjà résilié ? Expulsion illégale ?). ·	✓	✓	✓	✓	✓	
Situation passée au regard du logement (si dettes, expliquer le contexte et le plan d'apurement ; indiquer si participation financière à l'hébergement ; raisons de ruptures).	✓	✓	✓	✓	✓	
· Situation professionnelle/dynamique d'insertion professionnelle (diplômes, formations en cours, perspectives d'embauche, type de contrat en cours, horaires décalés).	✓	✓	✓	✓	✓	Travail non déclaré.
Dynamique d'insertion sociale (démarches en cours, démarches prévues, activités).	✓	✓	✓	✓		Détails sur les éléments considérés comme réglés par le ménage. Passé judiciaire (ne pas confondre avec les décisions de justice en cours éventuelles qui ont une incidence sur les conditions d'accueil, ex. : bracelet électronique, mesures d'éloignement, contraintes de contrôle judiciaire).
· Ressources (montant, type, formel ou non, durée prévue, épargne).	✓	✓	✓	✓		

Éléments de la note sociale	Hébergement	Logement intermédiaire	Solibail	RS-ASLL	Relogement/Syplo	DÉTAILS À EXCLURE DE LA NOTE SOCIALE Ces éléments n'ont pas à apparaître dans les évaluations sociales
• Éléments positifs sur l'évolution du ménage (ex. : maintien d'activité dans un contexte instable).	✓	✓	✓	✓		
• Si les parents sont séparés, quelles sont les modalités de garde des enfants ? Accord mutuel entre parents ou décision du JAF ?	✓	✓	✓	✓	✓	
• Si violences conjugales ou intrafamiliales, quelles démarches engagées ou non ? (Ex. : dépôt de plainte ou autre.) Quels territoires à éviter ?	✓	✓	✓	✓	✓	Détails des violences subies.
• Situation matrimoniale (démarche de divorce en cours ou non, désolidarisation du bail).	✓	✓	✓	✓	✓	
Rapport au collectif <i>Au regard du besoin du ménage, existe-t-il des restrictions concernant une ou plusieurs des dispositions suivantes ?</i>						
• Structure collective avec espaces de vie collectifs.	✓	✓				
• Cuisine partagée.	✓	✓				
• Chambre partagée. •	✓	✓				
• Sanitaires partagés.	✓	✓				
Santé/mobilité <i>Existe-t-il une situation de santé mentale ou physique (ex. : PMR) qui restreint le type d'habitat adapté (accès au logement, vie dans le logement) ? Quelles dispositions du logement pourraient poser problème ?</i>						
• Éléments du logement susceptibles de poser problème ou à prendre en compte. Quels aménagements à prendre en compte ? (Ex. : besoin d'un lit médicalisé, besoin de chambre à part, ascenseur/rampe d'accès, grossesse en cours, etc.)	✓	✓	✓	✓	✓	Noms de la pathologie. Si addiction, type de produit.
Mobilité de la personne, si applicable (fauteuil roulant, canne, montée des marches, baignoire ou douche, marche sur des distances plus longues, lits superposés, étage max par l'escalier, PMR indispensable oui/non).	✓	✓	✓	✓	✓	Les raisons qui ont mené au handicap. Ex. : si diabète, écrire « maladie chronique ».

Éléments de la note sociale	Hébergement	Logement intermédiaire	Solibail	RS-ASLL	Relogement/Syplo	DÉTAILS À EXCLURE DE LA NOTE SOCIALE Ces éléments n'ont pas à apparaître dans les évaluations sociales
Ancrage (si pas déjà évoqué)						
• Lieu d'emploi et/ou de formation (si applicable).	✓	✓	✓	✓		
• Suivi médical (si applicable).	✓	✓	✓	✓		Nom de la pathologie, nom du traitement (médicament, acte médical).
• Scolarisation spécialisée (si applicable).	✓	✓	✓	✓		Nom de la pathologie.
• Lieu de prise en charge en crèche (si applicable). •		✓				
• Lieu de vie des enfants (si différent de celui du/des parent-s).		✓				
• Communes ou critères d'ancrage privilégiés par le ménage.	✓	✓	✓	✓	✓	
• Hors département : Le ménage est-il dans l'impossibilité d'accepter des orientations dans un autre département d'Île-de-France ?	✓		✓			
Incohérences apparentes <i>Les pièces ne permettent pas de lever des incertitudes ou des incohérences apparentes, ou de rendre compte de changements (récents ou attendus, en termes de ressources, de situation de famille, etc.).</i>						
• Ressources (ex. : dette encadrée, variabilité des ressources, pour combien de temps ; enfants non pris en charge par la CAF).		✓	✓	✓	✓	
• Emploi (ex. : horaires décalés).	✓	✓	✓	✓	✓	
• Changement de situation familiale avec incidence sur le nombre de personnes à reloger (ex. : divorce, enfants non pris en charge par la CAF). •		✓	✓	✓	✓	Détails sur les raisons d'un divorce ou d'une séparation. (À noter : à l'exception de violences conjugales - voir section « situation du ménage ».)
• Démarches de regroupement familial engagées ? Si oui, accord institutionnel ? Si oui, quelle date d'arrivée prévue sur le territoire ?	✓	✓	✓	✓	✓	
• Démarches de réunification familiale engagées ? Si oui, accord institutionnel ? Si oui, quelle date d'arrivée prévue sur le territoire ?	✓	✓	✓	✓	✓	

3 LA PRÉCONISATION DU TYPE DE DISPOSITIF ADAPTÉ DANS LE SI-SIAO

À l'occasion de l'étude des demandes reçues par le biais du SI-SIAO, le SIAO procédera au croisement des caractéristiques inscrites dans la fiche des personnes composant le ménage, avec la préconisation choisie par le prescripteur. Les critères du ou des dispositif(s) choisi(s) doivent donc correspondre à la situation du ménage.

Hébergement/logement, quelle différence ?

Hébergement	Centre d'hébergement : CHU, CHRS, CHS	Les dispositifs d'hébergement ont vocation à accueillir « toute personne sans abri et en situation de détresse médicale, psychique OU sociale » (article L. 345-2-2 du CASF). Ils opèrent selon le principe d'inconditionnalité de l'accueil et peuvent accueillir toute personne qui cumule des difficultés économiques et/ou sociales. Les dispositifs d'hébergement proposent un accompagnement social adapté aux besoins des personnes accueillies.
	ALTHO	Le dispositif « Alternative à l'hôtel » a vocation à accueillir des ménages pris en charge par le 115 depuis une longue durée, proches de l'insertion et ancrés dans le territoire de localisation du centre ALTHO.
Logement accompagné/adapté	Intermédiation locative Solibail	Le dispositif d'intermédiation locative Solibail a vocation à accueillir des ménages, en priorité pris en charge par le 115, ayant besoin d'un « accompagnement vers et dans le logement » (AVDL). L'accès à ce dispositif est soumis au respect du référentiel Solibail notamment : <ul style="list-style-type: none"> • un niveau d'autonomie dans la gestion de la vie quotidienne ; • une situation administrative régulière et stable ; • des ressources permettant le règlement d'une participation.
	FJT/RJA FTM RS RS-ORS	Les dispositifs de logement adapté ou accompagné ont vocation à accueillir des personnes ne réunissant pas toutes les conditions pour accéder à un logement de droit commun ou ayant besoin d'un logement de transition. La plupart des dispositifs de logement ne proposent pas d'accompagnement social aux personnes accueillies. L'accès à ces dispositifs est soumis au respect de certains critères, notamment : <ul style="list-style-type: none"> • un niveau d'autonomie permettant la gestion des actes de la vie quotidienne et des tâches administratives ; • une situation administrative régulière et stable ; • des ressources stables permettant le règlement d'une redevance.
	Pension de famille/ résidence accueil	La pension de famille (PF), qu'elle soit généraliste ou sous forme de résidence accueil (RA, avec un suivi sanitaire renforcé), est une forme de résidence sociale. Il s'agit d'une offre alternative au logement pour des personnes à faible niveau de ressources, en situation d'isolement ou d'exclusion sociale, et ayant pour la plupart fréquenté de façon répétée les structures d'hébergement provisoire.
Logement social pérenne	Reconnaissance du caractère prioritaire	En matière d'accès au logement social pérenne, la loi prévoit que certains publics peuvent être reconnus comme prioritaires : <ul style="list-style-type: none"> • soit en raison d'une procédure aboutissant à la reconnaissance d'un droit au logement opposable – DALO ; • soit en raison de leur situation de départ si celle-ci fait partie des 19 situations listées dans la loi, à l'article L. 441-1 du Code de la construction et de l'habitat – CCH).

Le SIAO 93 rappelle les éléments suivants concernant la formulation des préconisations dans la demande SI-SIAO :

- Une demande peut comporter plusieurs préconisations. En cas de préconisations multiples, le SIAO 93 recommande de les formuler au sein de la même demande, plutôt que de les dupliquer.
- Il est important que les préconisations soient cohérentes entre elles. La préconisation permet au SIAO 93 d'interpréter le besoin du ménage, notamment du point de vue de l'existence ou de l'absence de besoin d'accompagnement. En cas d'incohérence entre les préconisations (exemple : une sollicitation d'un dispositif sans accompagnement social, l'autre sollicite un dispositif avec accompagnement social global), et sauf précisions supplémentaires concernant un accompagnement délivré par un autre opérateur que le dispositif visé, le SIAO 93 renverra la demande « à compléter », pour clarifier le(s) type(s) de dispositif qui répond aux besoins du ménage.

GRILLE DES PRÉCONISATIONS SIAO 93

Cette grille des préconisations permet de renseigner correctement la ou les préconisation(s) des demandes SIAO pour les ménages accompagnés dans le SI-SIAO.

Dans le bloc commentaire, veuillez indiquer la raison de ce choix ainsi que toutes les spécificités utiles à l'orientation. N'oubliez pas de préciser la présence d'un besoin d'accompagnement ou non.

VOTRE PRÉCONISATION	CHEMIN ET CHOIX À RESPECTER DANS LE SI-SIAO					
Items à sélectionner (*) obligatoires	Dispositif*	Types d'établissement niveau 1*	Types d'établissement niveau 2	Types d'établissement niveau 3	Types de place*	Commentaire de la préconisation*
CHU	Hébergement	Hors CHRS	Ne pas remplir	Ne pas remplir	Place en urgence	Merci d'écrire en toutes lettres la préconisation souhaitée : « Je préconise une place... »
CHS	Hébergement	Hors CHRS	Ne pas remplir	Ne pas remplir	Place de stabilisation	Merci d'écrire en toutes lettres la préconisation souhaitée : « Je préconise une place... »
ALTHO (merci de le mentionner en commentaire)	Hébergement	Hors CHRS	Ne pas remplir	Ne pas remplir	Place en urgence	Merci d'écrire en toutes lettres la préconisation souhaitée : « Je préconise une place... »
CHRS	Hébergement	CHRS	Ne pas remplir	Ne pas remplir	Place d'insertion	Merci d'écrire en toutes lettres la préconisation souhaitée : « Je préconise une place... »
FJT	Logement	Logement-foyer	FJT-FTM	Logement-foyer FJT	Logement	Merci d'écrire en toutes lettres la préconisation souhaitée : « Je préconise une place... »
FTM	Logement	Logement-foyer	FJT-FTM	Logement-foyer FTM	Logement	Merci d'écrire en toutes lettres la préconisation souhaitée : « Je préconise une place... »
Résidence sociale sans accompagnement	Logement	Logement-foyer	Résidence sociale	Résidence sociale hors pension de famille	Logement	Merci d'écrire en toutes lettres la préconisation souhaitée : « Je préconise une place... »
RS-ASLL	Logement	Logement-foyer	Résidence sociale	Résidence sociale hors pension de famille	Logement	Merci d'écrire en toutes lettres la préconisation souhaitée : « Je préconise une place... » et de préciser l'accord FSL-Accès.
Pension de famille/ résidence accueil	Logement	Logement-foyer	Résidence sociale	Pension de famille/maison relais	Logement	Merci d'écrire en toutes lettres la préconisation souhaitée : « Je préconise une place... »
Solibail	Logement	Intermédiation locative	Intermédiation locative en sous-location	Ne pas remplir	Logement	Merci d'écrire en toutes lettres la préconisation souhaitée : « Je préconise une place... »
Logement de droit commun	Logement	Logement de droit commun	Ne pas remplir	Ne pas remplir	Logement	Merci d'écrire en toutes lettres la préconisation souhaitée : « Je préconise une place... »